

Commune d'Hermanville-sur-Mer



P.L.U.

Plan Local d'Urbanisme

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal qui l'a

Approuvé le 3 août 2010



6.2.1

Annexes sanitaires

N.I.S
André R. Neill

SOMMAIRE

1	EAU POTABLE – SECURITE INCENDIE	5
1.1	ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
1.1.1	<i>La ressource</i>	5
1.1.2	<i>La qualité de l'eau</i>	6
1.2	LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	6
1.3	LA SECURITE INCENDIE	7
2	ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	8
2.1	LES EAUX USEES D'ORIGINES DOMESTIQUES	8
2.2	LA STATION D'EPURATION DU NOUVEAU MONDE	9
2.3	LES EAUX PLUVIALES	11
2.3.1	<i>Le réseau d'évacuation</i>	11
2.4	LES EAUX DE BAINADES	13
3	TRAITEMENT DES DECHETS	15



Commune d'Hermanville-sur-Mer
Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES SANITAIRES





1 Eau potable – Sécurité incendie

1.1 Alimentation en eau potable

Hermanville-sur-Mer est desservie en eau potable par le syndicat mixte de production d'eau potable de la région de Caen, créé par arrêté préfectoral du 23 novembre 1999, regroupe 12 communes et 10 syndicats d'alimentation en eau potable (soit 81 communes au total) et concerne 276 000 habitants. Il a principalement pour objet la production d'eau potable à partir des ouvrages nouveaux et existants. Ce syndicat a pris la suite du syndicat d'exploitation des eaux d'exhaure des mines de May-sur-Orne et du syndicat mixte pour la construction et la gestion d'une usine de captage d'eau de l'Orne qui ont été dissous par arrêté préfectoral du 25 novembre 1999. Les actifs et passifs de ces syndicats ont été repris par le nouvel établissement public en 2000.

C'est le syndicat d'AEP Colleville / Hermanville-sur-Mer qui gère l'alimentation en eau de la commune de Hermanville-sur-Mer. Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société Véolia Eau. Le nombre d'abonné est de 2 514 en 2006 :

- 1 014 pour Colleville –Montgomery
- **1 500 pour Hermanville-sur-Mer**

1.1.1 La ressource

La ressource en eau provient de deux forages en nappe souterraine :

Nature	Localisation	Désignation	Débit nominal (m ³ /h)	Prélèvement 2005 (m ³)	Prélèvement 2006 (m ³)	Code BRGM
Forage en nappe souterraine	Colleville-sur-Mer	La Croix Vautier	25	145 875	134 367	01201X0012
Forage en nappe souterraine	Hermanville-sur-Mer	La Grande Epine	70	162 766	187 143	01201X0166

Source : rapport annuel du Syndicat de Colleville Hermanville-sur-Mer

Le total des prélèvements en 2006 s'élève à 321 510 m³.



1.1.2 La qualité de l'eau

Les eaux distribuées en 2006 ont été de qualité bactériologique satisfaisante. La désinfection est assurée par un traitement Ultra-Violets. En cas d'anomalie, la chloration de secours est mise en service.

Les teneurs en nitrates sont restées inférieures à 50 mg/l avec des maximums de 28 mg/l sur l'unité de distribution « plage » et 35 mg/l sur l'unité de distribution « bourg ».

Aucun dépassement de la limite de qualité de 0,1 µg/l en pesticides n'a été enregistré.

Les eaux distribuées par le syndicat ont une bonne conformité au regard des seuils définis par la DDASS et l'article D.1321-103 du code de la santé publique :

- Taux de conformité analyse bactériologiques officielles DDASS : 100 %
- Taux de conformité analyses physico-chimiques officielles DDASS : 100 %
- Taux de conformité analyse bactériologiques autocontrôles exploitant : 93,8 %
- Taux de conformité analyses physico-chimiques autocontrôles exploitant : 100 %

1.2 La protection de la ressource en eau

Le captage d'eau de « la Grande Epine » se situe sur le territoire communal. Il est protégé par trois périmètres de protection :

- Un périmètre de protection immédiat qui vise à éliminer tout risque de contamination directe de l'eau captée et correspond à la parcelle où est implanté l'ouvrage. Toute activité y est interdite.
- Un périmètre de protection rapproché qui a pour but de protéger le captage vis-à-vis des migrations souterraines de substances polluantes. Sa surface est déterminée par les caractéristiques de l'aquifère. Les activités pouvant nuire à la qualité des eaux sont interdites.
- Un périmètre de protection éloigné qui n'a pas de caractère obligatoire. Sa superficie est très variable et correspond à la zone d'alimentation du point d'eau. Les activités peuvent être réglementées compte tenu de la nature des terrains et de l'éloignement du point de prélèvement.

Le captage de la « Croix Vautier » se trouve sur la commune voisine de Colleville Montgomery mais son périmètre de protection éloigné grève le territoire communal d'Hermanville-sur-Mer.

La mise en place d'un captage est à l'étude.



1.3 La sécurité incendie

Une campagne de diagnostic des bornes et des poteaux incendies va être lancée au cours de l'année 2008 par la commune d'Hermanville-sur-Mer en collaboration avec les services du SDIS du Calvados.

Cette étude permettra de déterminer l'état des équipements de lutte contre les incendies.

2 Assainissement des eaux usées

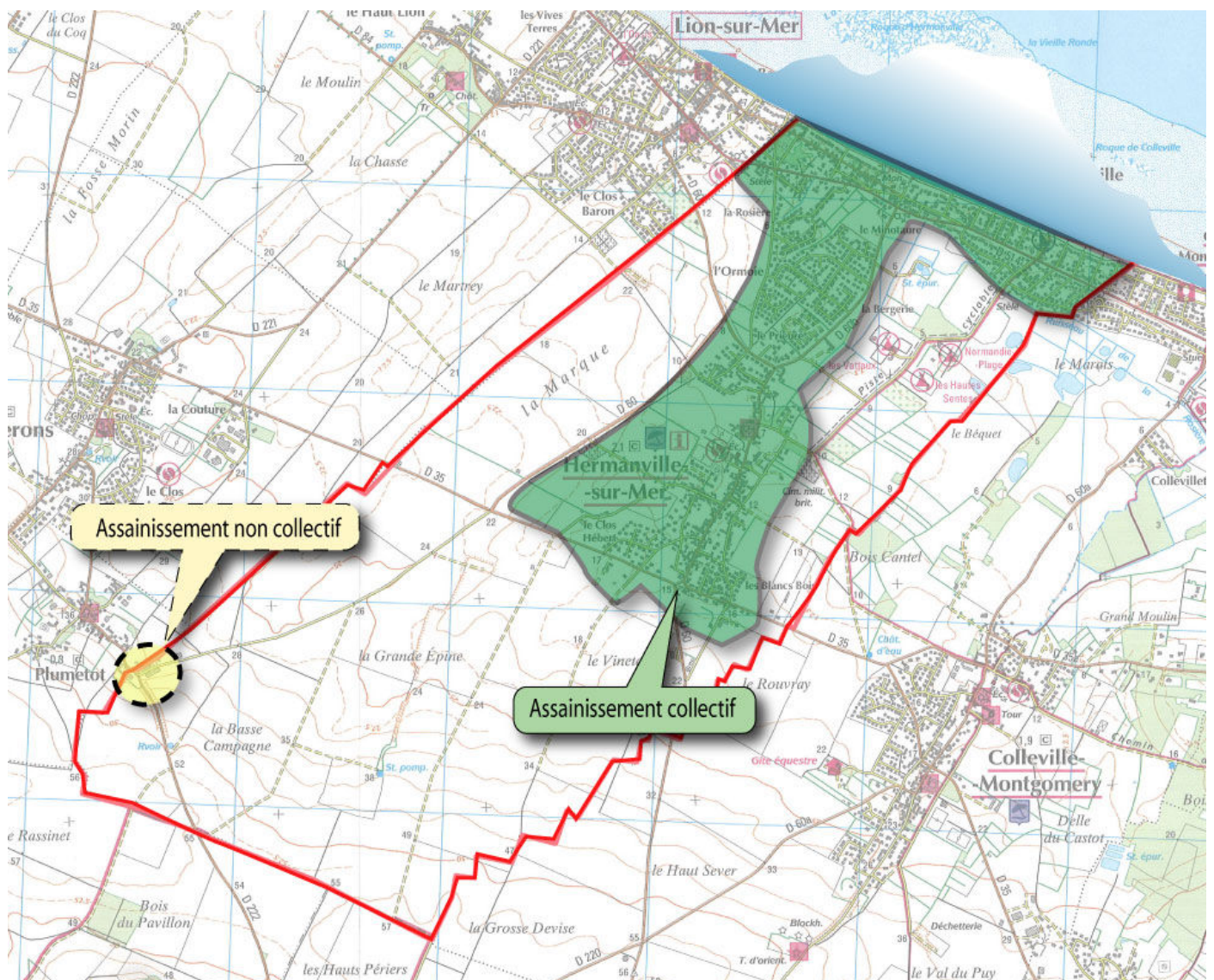
2.1 Les eaux usées d'origines domestiques

La communauté d'agglomération Caen-la-Mer a mis en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) depuis le 1^{er} janvier 2006. Les études sont en cours pour définir les zonages d'assainissements règlementaire dans le cadre d'une étude plus générale à l'échéance 2009-2010.

Toutefois, il peut d'ores et déjà être précisé la répartition collectifs / non collectif à Hermanville-sur-Mer comme suit :

- toute la zone urbanisée est en assainissement collectif,

-la partie agricole et Sud de la commune est en assainissement non collectif : cela concerne notamment quelques constructions en limites Sud-Ouest de la commune.



Les effluents du réseau collectif sont ramenés et traités au site d'épuration du Nouveau Monde depuis Mars 2007, situé à Mondeville via l'émissaire nord.

Le réseau d'Hermanville-sur-Mer est séparatif : il représente près de 21 Km, dont 800 m de refoulement en canalisation. Le matériau principalement utilisé pour les canalisations est l'amiante-ciment (6 Km), puis le PVC (1,2 Km) et la fonte (300 m dans la Grand Rue qui a été refaite en 2001-2002), il reste près de 13 Km dits « incertains » compte tenus de l'état actuel de la connaissance du réseau.

Dans le projet ambitieux de rénovation de son réseau d'assainissement comprenant plus de 810 km de canalisations et de 57 000 branchements, Caen-la-Mer a décidé d'investir 25 millions d'euros hors taxes dans les cinq prochaines années. Cette somme servira à la création, l'amélioration ou le renouvellement des conduites d'eaux usées de la communauté d'agglomération.

C'est ainsi que le premier grand chantier (10,15 millions d'euros) de cet important programme de travaux se trouve être l'émissaire Nord qui, au travers des 18 km de canalisations, relie désormais Hermanville-sur-mer, le lagunage de Saint-Aubin-d'Arquenay et Blainville-sur-orne à la station d'épuration du Nouveau Monde à Mondeville.

2.2 La station d'épuration du Nouveau Monde



Chaque jour, cette station biologique très performante traite désormais 37 000m³ d'eaux usées et rejette ensuite dans le milieu naturel une eau de qualité. Action qui participe efficacement à la préservation de l'environnement et à la qualité des eaux de baignade.

Les performances épuratoires de la station du Nouveau Monde permettent de répondre aux nouvelles exigences en matière de qualité des rejets et sa capacité de répondre aux besoins futurs.

La capacité nominale de cette station est de 332 000 eq. Hab. (extensible à 415 000 EH).

Sa capacité hydraulique est de 40 000 m³/j (extensible à 56 000 m³/j).

Le fonctionnement est simple, toutes nos eaux usées transiteront dans les deux bassins « tampons » de notre ancienne station destinés à réguler le débit dans l'émissaire et stocker le surplus d'eau en cas de fortes pluies ou de crues importantes.

L'ancienne station d'épuration d'Hermanville-sur-Mer dispose de bassins dont deux seront conservés et couverts (toiture végétalisée) et deviendront des bassins tampons en cas de fortes pluies.



LA STATION D'EPURATION DU NOUVEAU MONDE

Mise en service en décembre 2002, la nouvelle station d'épuration du Nouveau Monde a été inaugurée le 19 juin 2003. Etudiée pour accompagner l'évolution démographique et économique de l'agglomération elle peut couvrir actuellement les besoins d'une population de 240 000 habitants et de 1 700 hectares de surfaces d'activités. Elle est configurée pour 300 000 habitants et 2 100 hectares.

NORMES DE QUALITE DE L'EAU EN SORTIE DE LA STATION

	PARAMETRE	CONCENTRATION	
concentration	DBO ₅ DCO MES	15 mg/l*	90 mg/l* 20 mg/l*
Pollution azotée	NTK NGL	5 mg/l*	10 mg/l** 20 mg/l*
Pollution phosphorée	P	50 % d'abattement en permanence 80 % d'abattement sur rejets dans le canal (quelques semaines par an)	
Pollution bactériologique	Escherichia coli Enterocoques	<u>90 % des résultats</u> 1000 u/100 ml 1000 u/100 ml	<u>Valeur impérative</u> 20000 u/100 ml 4000 u/100 ml

* sur échantillon moyen 24 h

** en moyenne annuelle

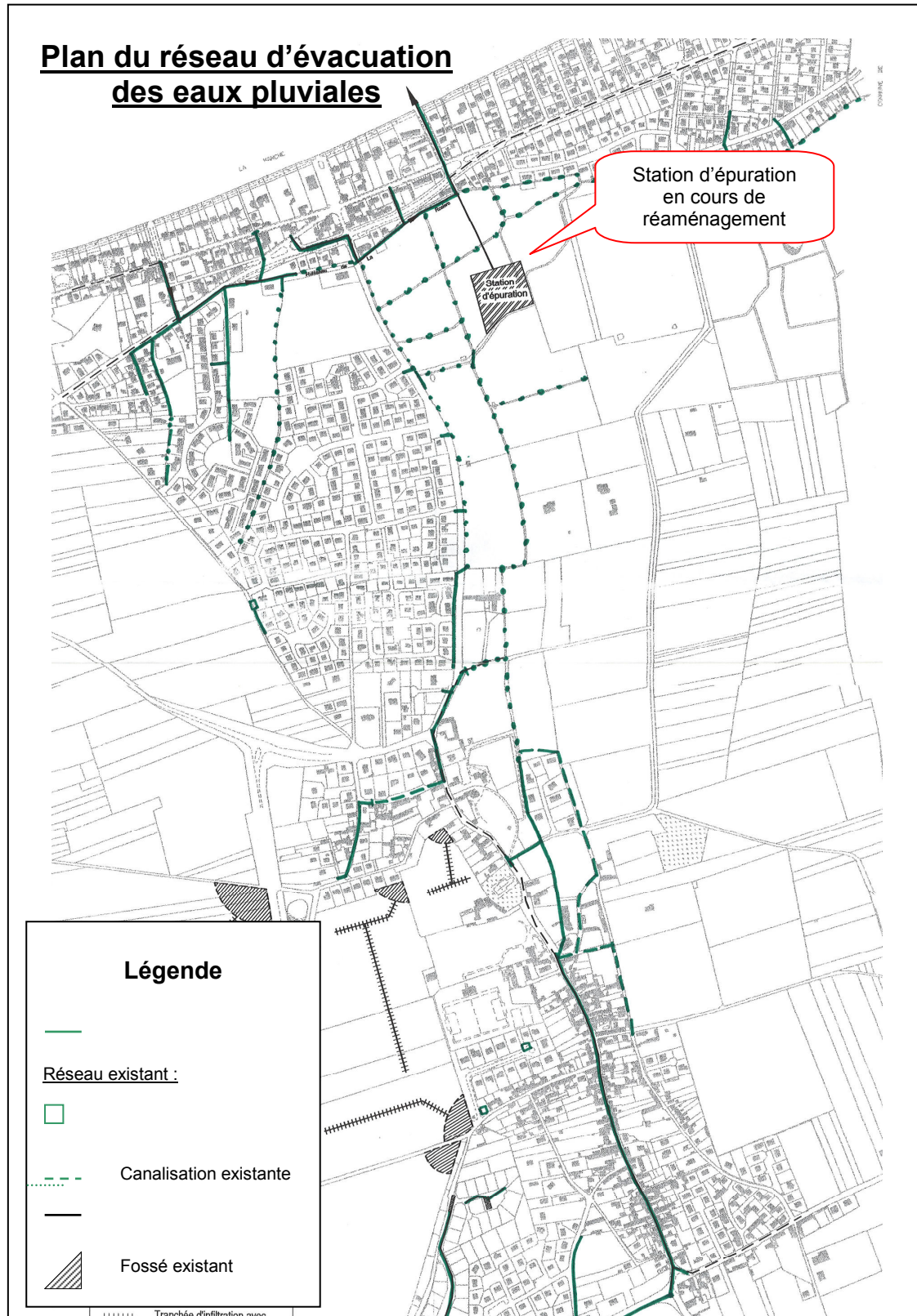
La filière de traitement de l'eau comprend deux dégrillages, un poste de relèvement (équipé de 5 pompes), trois dessableurs-deshuileurs, quatre files de traitement biologique pour boues activées faible charge constituées par 4 bassins d'aération couverts et 4 clarificateurs plus 1 désinfection finale par ultraviolets.

La filière de traitement des boues comprend 2 épaisseurs flottateurs, 3 centrifugeuses, 3 fours de séchage et 3 granulateurs.

L'usine est, de plus, équipée de deux unités de traitement biologique des graisses (lipocycles), d'une file de traitement et valorisation des sables de curage, d'un dispositif de réception des matières de vidange.

2.3 Les eaux pluviales

2.3.1 Le réseau d'évacuation





Selon les informations mises à notre disposition, le réseau d'évacuation des eaux pluviales se compose à l'heure actuelle de canalisations, de fossés ainsi que de puits d'absorptions. Ce réseau sera complété dans le futur par de nouvelles canalisations et par des puits filtrants de décantation et d'infiltration complétés par des tranchées filtrantes équipées de trop plein.

L'ancienne station d'épuration est en cours de réaménagement : deux anciens bassins seront conservés et couverts (toiture végétalisée) et deviendront des bassins tampons en cas de fortes pluies.

L'écoulement des eaux pluviales sur la commune d'Hermanville-sur-Mer pose de nombreux problèmes, notamment en cas de fortes pluies : les eaux de pluies s'écoulent depuis le Sud-Ouest vers le Sud-Est et le littoral en suivant la pente. Différentes raisons à cette situation peuvent être mises en évidence ; sans que la résolution de l'une d'elles soit la seule solution :

- des pratiques culturales récentes et intensives d'une agriculture à dominante céréalière : une surexploitation des sols et un appauvrissement de leur richesse (lessivage des sols qui ne comportent plus d'éléments pouvant retenir les eaux infiltrées),
- sillons de culture dans le sens de la pente : ces sillons permettent à l'eau de suivre la pente, ce qui a pour effet d'accroître la vitesse d'écoulement de cette eau vers l'aval. Des sillons qui seraient réalisées dans le sens perpendiculaire de la pente permettraient de freiner l'écoulement et de ne pas la concentrer dans ce qui devient parfois des torrents en cas de très fortes pluies,
- l'arrachage de haies qui pouvaient constituer des blocages à l'écoulement des eaux de surface (rétention de l'eau, mais pas absorption),
- un secteur de marais littoral qui ne peut plus jouer à plein son rôle de bassin tampon,
- un réseau de canaux et de fosses drainant les eaux qu'il faut régulièrement entretenir,
- un secteur fortement soumis à l'inondation par remontée du niveau des nappes phréatiques en cas de fortes pluies.

Les causes à une inondation de la zone agglomérée sont multiples : une étude devra être menée ou des solutions trouvées de manière à circonscrire ce risque, voire à le résorber (qui n'est pas répertorié comme en risque majeur dans le dossier départementale des risques pour Hermanville-sur-Mer).

2.4 Les eaux de baignades

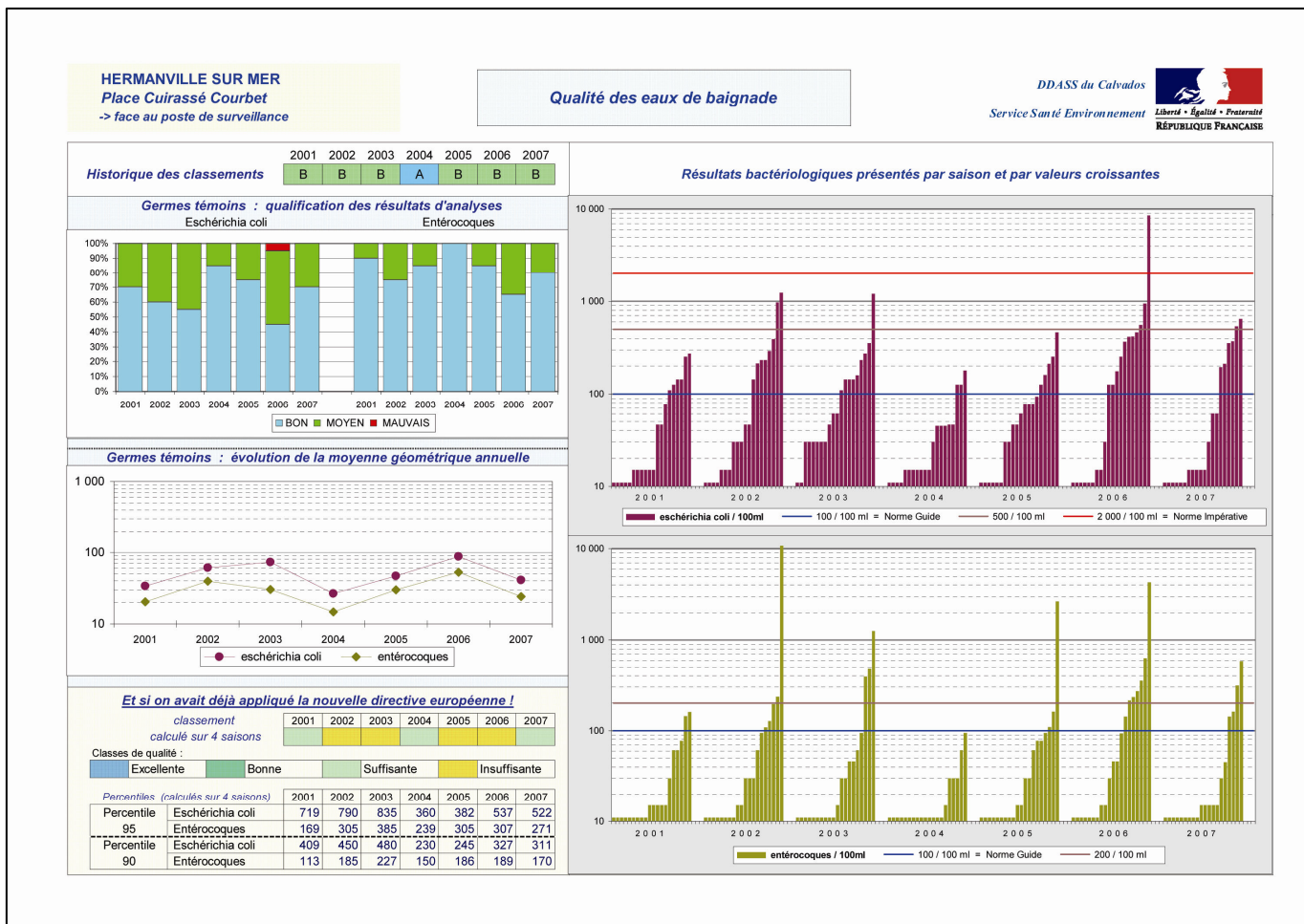
Le bilan qualité de la DDASS pour la saison 2007 concernant les eaux de baignades montre des résultats relativement satisfaisants pour la commune d'Hermanville-sur-Mer avec des eaux de qualité moyenne. Seulement trois valeurs un peu élevées ont été enregistrées les 2 et 4 juillet ainsi que le 7 août.

A noter que la station d'épuration ne rejette plus d'eau usées en mer. Elle a été supprimée avant le début de la saison 2007. Les eaux usées de la commune sont désormais traitées dans la station d'épuration du Nouveau Monde.

Hermanville-sur-Mer se situe dans la « moyenne » départementale, en effet près de 90 % des communes du calvados concernées par ce classement ont des eaux de baignades de qualités moyennes.

Sur la période 2001-2007 les eaux de baignades ont été de qualité moyenne tous les ans mis a part en 2004 ou la qualité était très bonne.

En appliquant la future directive européenne sur la qualité des eaux de baignades, la saison 2007 aurait été classée en qualité suffisante mais les saisons 2002, 2003, 2005 et 2006 auraient été classées comme insuffisantes. La commune devra donc être vigilante et veiller à ce que la qualité des eaux de baignades soit compatible avec le tourisme balnéaire.





L'Arrêté préfectoral relatif au classement salubrité et à la surveillance des zones de production et des zones de reparcage de coquillages vivants du Calvados, concerne une partie du territoire communal de Hermanville-sur-Mer. Cette zone de production est classée B est concerne le groupe 3 (bivalve non fouisseurs). Elle s'étend d'Est en Ouest, de la limite entre Colleville-Montgomery et Hermanville-sur-Mer, matérialisée par la rue de Pont-L'Évêque, à la cale de descente à la mer du poste de la SNSM de Bernières sur mer.

2.5 Bilan

En ce qui concerne l'assainissement des eaux usées, la commune de Hermanville-sur-Mer est dotée d'équipements lui permettant d'accueillir les 900 habitants supplémentaires prévus dans les objectifs démographiques.

La présence d'un réseau de collecte des eaux usées de type séparatif raccordé à la station d'épuration de l'agglomération caennaise, capable de traiter les flux polluants produits par 300 000 EqH, permet à la commune de se développer tout en respectant la réglementation en vigueur.

Les installations d'assainissement autonomes sont contrôlées dans le cadre du SPANC afin que les normes fixées par la réglementation soient respectées.



3 Traitement des déchets

La commune d'Hermanville-sur-Mer participe au tri sélectif et elle dispose d'une déchèterie qui fait partie du réseau de Caen-la-Mer avec trois autres sites.

Le site d'Hermanville-sur-Mer est le plus performant et le plus utilisé de l'agglomération. Malheureusement, le site nécessite une réorganisation complète afin de rendre un service optimisé aux usagers.

C'est pourquoi des travaux ont été programmés par la communauté d'agglomération pour une durée de 6 mois environ. Pendant les travaux, un ramassage des déchets sera organisé par Caen la Mer de manière à continuer d'assurer ce service.

Les déchets qui y sont acceptés

- GRAVATS (inertes) : terre, cailloux, briques, ciment...
- TOUT-VENANT : sommiers, monstres, moquettes...
- FERRAILLE : électroménager, grillage...
- BOIS : meubles, cageots, barrières...
- CARTON : cartons de déménagements, cartons d'emballage...
- DECHETS VERTS : pelouse, branchages...

D'autres types de déchets peuvent également y être déposés :

- Batteries,
- Huile de vidange,
- Déchets Ménagers Spéciaux (Pot de peinture, aérosols, solvants...),
- Huile de friture.

Des bornes d'apport sont à la disposition des habitants pour :

- Papiers (journaux, prospectus...)
- Emballages (bouteilles plastiques, boîtes de conserve, cartonnettes...)
- Verre (bouteilles et bocaux).

Les déchetteries de Caen la Mer

Jours et horaires d'ouvertures:

- du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h ;

- le samedi* : de 9h à 18h.

- La déchèterie est fermée les jours fériés.

* Accès interdit aux professionnels le samedi

